



ffme

fédération
française
de la montagne
et de l'escalade

**Compte rendu de
l'Assemblée Générale Extraordinaire
du Comité Régional Midi-Pyrénées FFME
du 4 avril 2011**

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 19h05. Elle a été réunie pour voter sur les propositions de modifications des statuts et du règlement intérieur du comité régional.

Une première AGE s'est tenue le 5 mars 2011 mais à cette occasion le quorum n'a pas été atteint.

Pour cette deuxième AGE, il n'y a aucune obligation de quorum (sont présents : 12 membres (sur un total de 106) représentant 34 voix (sur un total de 240).

À la première AGE, Luc Chabrol s'était engagé à faire voter les décisions adoptées par l'assemblée le 5 mars 2011.

Helen Mundutéguy présente les propositions de modification des statuts. Il s'agit en grande partie d'appliquer les modifications des statuts nationaux qui ont été votées par l'AG nationale en mars 2010, à savoir :

- "ski de montagne" devient "ski alpinisme"
- respect de la charte graphique de la FFME
- possibilité de nommer des membres d'honneur
- élections de représentants du CR à l'AG nationale
- remplacement du terme "comité sportif" par "commission sportive"
- possibilité de tenir des réunions dématérialisées
- modification du nombre de voix par membre affilié (en fonction du nombre de licences)
- suppression du vote par procuration
- modification de la composition du comité directeur (élargissement)

Luc Chabrol donne à nouveau la parole aux délégués présents, aucune question étant posée, il propose de mettre aux votes ces modifications.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour : tous

Les modifications des statuts et du règlement intérieur sont adoptées à l'unanimité.

L'AGE se termine à 19h20.